



SOMMAIRE

	Page
Éditorial	1
1. De la Toponymie à la Souveraineté	2
2. Un ascenseur pour l'espace ?	4
4. Plongées dans mes archives	5
5. Coopération – Projets – Missions	6
6. Informations – l'Écho des Médias	7
7. Publications	9
8. La vie de CPOM	9

Éditorial	Informations	La vie de CPOM
Sciences	Témoignage	Histoire
Politique	Coopération	Publications

ÉDITORIAL

par Jean-François Beaulieu

Que de changement depuis ce jour de 1711, quand Michel Dubocage nota sur son journal de bord les coordonnées de l'île assorti d'un petit croquis de carte. Cette simple annotation offrît à la France une reconnaissance obligée du monde des cartographes. Cent cinquante ans plus tard cependant une petite substitution toponymique se chargea de ce qu'un corsaire n'a jamais pu envisager: glisser l'atoll dans un autre espace d'influence.

Un député français se bat encore pour rétablir les choses...

La proposition de loi est suspendue à l'examen du Sénat depuis deux ans.

Rien ne presse sous nos latitudes.

Rédiger ici un édit sans avoir jamais posé les pieds sur l'atoll de La Passion m'est une expérience intéressante. D'autant plus intéressante que, comme vous le savez tous, accéder à cet atoll requiert, au préalable, une démarche administrative et politique plus contraignante que l'autorisation d'une visite guidée dans une centrale nucléaire.

Vos yeux à 3 mètres au-dessus de l'eau, en vous approchant à une distance de 12 milles nautiques de la position de l'atoll indiquée sur la carte, vous ne verrez rien, ni le Rocher de 29 mètres, ni la côte encore plus basse. Vous êtes déjà en infraction sans avoir eu le loisir d'interroger la houle.

Ouf! Le navire gris qui s'approche de votre position bat pavillon tricolore, le même que le vôtre.

Ouf? Que nenni!

Le Rocher émergera à 10,5 nautiques. Le cordon corallien à 4 nautiques... Continuer la route, c'est l'amende et la confiscation du navire assurées, officier de police judiciaire à bord du bateau gris, ou pas, le porte-voix vous lancera un bon «Faites demi-tour!» ou un «Autorisation de monter à bord?».

Protection d'une biocénose déjà malmenée par une surpêche incontrôlée plus au large, ou pré-positionnement pour une technologie spatiale en pleine effervescence, l'exercice de la souveraineté française suit des méandres dont seul l'esprit humain a le génie.

Quant au navire gris, dont le temps de mission est compté, il ne restera pas longtemps sur zone. La pêche sauvage du stock de la ZEE française continuera sans en avoir été le moins du monde perturbée.

À l'exception de l'amende du quidam français trop curieux dûment identifié comme redevable d'une amende au recouvrement assuré, aucune caisse ne se verra officiellement



abondée d'une quelconque redevance, la caisse n'est pas prévue car la proposition de M. Philippe Folliot a été écartée par M. Ibrahim Aboubacar alors député de Mayotte et membre de la Commission des Lois (séance du 16 novembre 2016)heu...et déjà en délicatesse avec sa réserve parlementaire.

Pendant ce temps, situées à moins d'un jour de navigation de Clipperton, les ZEE du Mexique se verront dotées d'un patrouilleur océanique *Patrulla oceánica de largo alcance* (pola) de type [SIGMA 10514](#), frégate d'excellente facture de 105 mètres de long avec hélicoptère embarqué.

Rappelons que le Mexique est aussi doté [d'avions C27J](#) dont les caractéristiques s'adaptent parfaitement à Clipperton (décollage sur 680 mètres, atterrissage sur 380 mètres, distance franchissable 5 112 km).

Enfin, pour améliorer notre moral, les statisticiens économistes prévoient, pour les prochaines années, le recul de la France derrière le Mexique. Sans surprise.

Que nos stocks soient gratuitement puisés parce que nos voisins protègent et gèrent mieux les leurs, et qu'il en est de même pour la diversité de la faune et de la flore, c'est là une situation dont ne peut se satisfaire, sans ironie, une technocratie aussi avancée que la nôtre.

C'est pourquoi, nombreuses sont les autorités qui considèrent que l'Etat devrait se délester de cet atoll.

Dans un tel esprit, notre modeste proposition d'une petite base d'accueil en tubes géotextiles pour recueillir un [L-CAT](#) dédié [voir CPOM-INFOS n° 3], avec pour perspective une station scientifique, et un développement harmonieux du site, relève assurément du rêve.

Quid bien sûr des requins, des dauphins mutilés rejetés à la mer...Quid des homards et des tortues qui ne reviennent plus ?

Quid des naufragés disparus après l'échouage de leurs embarcations sur l'atoll mal balisé et dont on ne parle jamais ?

Quid des responsabilités et du devoir d'assistance liés à la souveraineté mais aussi au degré élevé des connaissances scientifiques accumulées par nos chercheurs ? A quoi auront servi toutes ces heures et ces heures de recherches et de rédaction de rapports de nos jeunes doctorants ?

Péché d'intelligence. Limite de notre compréhension humaine. Limite à coup sûr de l'essence même de notre souveraineté.

Un espoir. Le partenariat de notre association avec la Fondation de la Mer se donne pour mission de sensibiliser nos plus jeunes.

JFB

[RETOUR au SOMMAIRE](#)

1. L'île de la Passion de la toponymie et de la souveraineté

par J.-F. Beaulieu

8 mars 1711, deux frégates françaises, *la Découverte*, capitaine Michel Dubocage et *la Princesse*, capitaine Martin de Chassiron, appareillèrent de Goacho, petit port au nord de Lima, pour rejoindre la Chine. La recherche de vents d'Est plus favorables mena les navires plus au nord de l'équateur que prévu.

3 avril 1711, découverte d'une île non portée sur les cartes. A bord, l'aumônier Doberzeyxky aurait bien voulu y planter la croix. Qui dit aumônier, dit bénédiction : la dénudée inconnue fut baptisée Île de la Passion.

Le chirurgien Sageran, sans ici remettre en cause sa loyauté, ne dut certainement pas apprécier la cérémonie. De conviction calviniste, plutôt qu'avec cet ombrageux aumônier querelleur, plus d'affinité de pensée le liait avec les anglais coursant les



espagnols dans la région. On parlait encore, lors des dernières escales au Pérou, de John Clipperton, l'ex-second de la frégate anglaise *Saint George*, capitaine William Dampier. Il s'agit là d'un corsaire battant au large du golfe de Panama sur un navire capturé aux espagnols ; pas d'un voyageur au commerce, ni d'un explorateur scientifique ni d'un découvreur dûment mandaté et devant emprunter la route des alizés.

Ce calviniste dut certainement maîtriser ses récriminations, mais la bénédiction d'une Passion autant sulfurée ne se digère pas aussi facilement..

L'indigestion durera 124 ans...

Jusqu'en 1835, en effet, les cartes reportèrent la position de l'atoll sous le nom de « La Passion », ou « La Pasi3n ».

1835. Sur une carte de l'Océanie, dressée pour l'éditeur spécialisé anglais John Arrowsmith, le géographe français Antoine-Rémy Fremin s'inclina soudainement à graver l'atoll sous un autre nom : « Clipperton ».

Ceci répond aux consignes de développement de la doctrine Monroe mise en place en 1923 par les Etats-Unis contre les revendications territoriales des puissances européennes dans leurs zones d'influence.

Cette nouvelle appellation sur les cartes s'est propagée sans rencontrer d'opposition.

1856. La doctrine Monroe d'annexion territoriale se dote alors d'une nouvelle règle juridique de portée internationale. Le Guano Islands Act : est américain tout territoire doté de guano et non encore revendiqué ni encore occupé par un autre pays. Nous pouvons ajouter: quelle que soit la qualité du guano laissé par les oiseaux.

1858. Le canal de Panama, en projet, oblige le Second Empire à se positionner dans la région : l'atoll est situé à mi-chemin entre San-Diego (américaine depuis 1850) et Panama (encore unie à la Colombie dans la République de la Nouvelle-Grenade).

C'est pourquoi, agissant sur ordre du ministre de la Marine, Ferdinand Alphonse Hamelin, amiral de France, le lieutenant de vaisseau Victor Le Coat de

Kerveguen, embarqua au Havre à bord de la frégate de commerce *L'Amiral* (capitaine Detaille, armateur Lockhardt) pour, mais après avoir préalablement vérifié la disponibilité de l'atoll, déposé à Honolulu une déclaration selon laquelle « la pleine souveraineté de l'île située par (latitude longitude) appartient à S.M. L'Empereur Napoléon III et tous ses héritiers ou successeurs, à perpétuité ».

Ce qui fut fait le 18 décembre 1858.

Située au centre d'une des zones de pêche à la baleine les plus importantes du monde, Honolulu était alors la capitale du royaume des îles Sandwich (futurs Hawaï), sous la triple influence française, anglaise et américaine. Ce lieu était donc diplomatiquement neutre.

L'assouplissement de l'administration de la justice maritime dans ces lointaines contrées maritimes fit que la Marine se vit peu à peu transférer la gestion des nouveaux territoires au profit du ministère des Affaires étrangères.

Aussi pourrait-on considérer que la déclaration du 18 décembre 1858, celle déposée auprès du Consul de France pour transmission au ministre, le ministère de la Marine entendait confier au ministère des Affaires étrangères le contrôle du bon déroulement à venir de la concession d'une propriété privée de Napoléon III à une entreprise havraise d'engrais (Lockhardt), propriété relevant alors des dispositions des articles 18,19 et 20 du Sénatus-consulte du 12 décembre 1852 sur la liste civile et la dotation de la couronne.

Ceci expliquerait, en partie, pourquoi cette propriété se retrouve dans l'annuaire diplomatique de l'Almanach du Gotha de l'année 1875 au tableau des possessions de la France en Océanie.

Enfin, la sentence arbitrale de 1931 ayant confirmé la souveraineté française, la Constitution de la V^{ème} République de 1958 confie spécifiquement à la loi le sort de Clipperton (art. 72-3).

C'est alors que l'arrêté du 18 mars 1986 glisse l'île de Clipperton dans le domaine public de l'État et que l'arrêté du 15 novembre 2016, complété de l'arrêté



du 16 janvier 2016, en interdisent l'accès au public en instaurant une zone de protection de biotope.

Curieusement, cette zone de protection et d'interdiction est dénommée «aire marine protégée dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton ».

Une telle dialectique relèverait-elle, elle aussi, d'un acte confessionnel, d'un acte de foi, ou, pour le moins, d'un acte agnostique ?

La réponse est étrangement positive.

Ce qui confère à un bien immobilier son statut de bien public, ce n'est pas sa simple désignation en tant que tel, mais la mise en place effective et organisée d'infrastructures et de moyens afin que soient assurés dans de bonnes conditions l'accès direct du public à ce bien ou l'affectation de ce bien à un service public.

De même, ce qui confère à une région son statut d'aire maritime protégée, ce n'est pas l'insertion de l'expression dans sa dénomination, mais la mise en place effective et organisée d'infrastructures et de moyens sur le site afin que soient assurées toutes les conditions de bon développement et de bonne gestion de la vie.

Ces deux définitions ne sont pas uniquement philosophiques. Elles sont transposées dans le droit positif. Et leur portée s'étend également à la notion d'exploitation économique implicitement contenue dans le régime juridique de la zone économique exclusive.

Laisser l'atoll à la merci de la nature, dont fait partie aussi notre espèce, on en reconnaîtra et appréciera aisément la philosophie. Cette attitude de sagesse de non intervention rencontre ses limites : en s'y confortant, en effet, les hommes et les femmes, qu'en dire alors des peuples, acquerront l'habitude de renoncer à manifester leur propre génie innovateur et de s'abstenir d'exercer ou de défendre leur propre souveraineté.

Aussi, le partenariat de notre association avec la Fondation de la Mer va au-delà d'une simple mission

de sensibilisation de nos plus jeunes. C'est une mise en situation de futurs décideurs responsables.

Cet article n'engage bien sûr que son auteur
JFB

Remerciements :

- [brouage/patrimoine/lieux](#)
- [Le havre grands navigateurs Claude Briot](#)

[RETOUR au SOMMAIRE](#)

2. Un ascenseur pour l'espace

par Emré Sari (journaliste indépendant) et Alain Duchauchoy

Un ascenseur pour l'espace au départ de Clipperton, de la science-fiction ?

Le monde de l'espace planche sur un projet révolutionnaire de moyen de transport entre la Terre et une station orbitale : l'ascenseur spatial. La France (CNES), les Etats-Unis (NASA), la Russie (Roscosmos) et le Japon (l'entreprise Obayashi pour JAXA) en étudient aujourd'hui la faisabilité. Le système permettrait de diviser environ par 100 le coût de l'envoi de matériel en orbite géostationnaire : 200 euros le kilogramme avec l'ascenseur contre environ 20.000 euros avec un lanceur classique, sans compter l'économie considérable de carburant.

L'intérêt pour Clipperton ? Seuls deux endroits au monde offriraient les conditions pour installer la base terrestre de cet ascenseur : le Sri Lanka et... LA PASSION CLIPPERTON. Ce grand projet fournit une nouvelle raison à nos décideurs politiques de s'intéresser à l'île.

L'atoll serait donc le point d'ancrage d'un câble tendu entre la terre et un contrepois situé à une altitude supérieure à la position géostationnaire (35.790 Km). Le fait de dépasser le point géostationnaire permettrait que la force centrifuge soit supérieure à la vitesse de gravitation, ce qui maintiendra le câble en tension. Pour comprendre, il suffit d'imaginer un homme, tenant une corde avec un poids au bout, et la faisant tourner autour de lui à une vitesse suffisante pour que la corde reste tendue (c'est la force centrifuge), s'il ralenti sa vitesse de



rotation, la corde va se détendre et se rapprocher du sol, c'est la force de gravitation.

Le contrepoids du câble spatial tournerait à une vitesse en synchronisme avec la vitesse de rotation de la terre, ce qui le ferait paraître fixe pour un observateur au sol. Le câble serait fabriqué dans un matériau nouveau (découvert en 1991) : les nanotubes de carbone, qui sont actuellement utilisés pour leurs propriétés mécaniques et électriques.

Sur ce câble, se déplacerait une navette transportant soit du matériel, soit des humains, jusqu'à 30 personnes. On pourrait également utiliser cette navette pour mettre des satellites en orbite. Il sera également possible d'utiliser cette navette comme relais pour les télécommunications (télévision, radio, téléphonie mobile...). La position géostationnaire permet une couverture de réception sur un demi-hémisphère.

Pour l'heure, le plus gros problème est le risque de collision entre le câble et des débris spatiaux (morceaux de satellites inutilisables suite à une panne d'alimentation en énergie, par exemple). L'ascenseur constitue, entre autre, le projet japonais à l'horizon 2050.



Crédit photo NASA.

Pour sources et compléments d'information, voir aussi « [Clipperton - La Passion](#) » animé par C. Jost

[RETOUR au SOMMAIRE](#)

3. Plongée dans mes archives clippertoniennes

Par Alain Ducauchoy

Lettre du Capitaine de Vaisseau Fort, Chef de la division navale de l'Océan Pacifique au Ministre de la Marine, en date du 9 décembre 1897.

« Le *Duguay-Trouin* a quitté San Francisco le 7 novembre dans l'après-midi, et dès qu'il a été hors des passes, il a fait route sur l'îlot de Clipperton, où j'avais à remplir la mission que me traçait votre télégramme chiffré du 22 octobre dont la traduction suit :

« Pêcheurs auraient arboré Pavillon Fédération sur rocher Clipperton dont nous revendiquerons peut-être la propriété. En allant Panama, passez devant Clipperton. Vérifiez fait, sans agir, si Pavillon flotte, ferez explorer rapidement l'île si mer permet. Tenir mission confidentielle. Câblez Panama résultat vérification. Adressez rapport. Accusez réception par le télégraphe. »

Le 24 novembre 1897 à la pointe du jour, après une traversée faite pour la grande partie à la voile, le croiseur était en vue de Clipperton, dont on apercevait d'abord le rocher de 80 mètres au-dessus du récif. Vers 6 heures et demie, l'on distinguait à la pointe N.E. de l'îlot un groupe de maisons près desquelles des habitants hissaient, vers 7 heures et demie, le pavillon des Etats-Unis.

Nous avons gouverné sur ces maisons de façon à les reconnaître et puis nous avons contourné l'île à un mille de distance en moyenne, assez pour distinguer les passes s'il en existait encore et, en tous cas, pour voir le point du rivage où le débarquement semblait devoir être le plus facile. C'est à la partie de la plage située près des maisons que cette condition paraissait le mieux remplie.

J'ai donc choisi ce point-là pour l'accostage de la baleinière que j'envoyais à terre ; cette embarcation était sous le commandement de M le Lieutenant de vaisseau Terrier, que j'avais désigné pour aller chercher les réponses à quelques questions dont les énoncés lui avaient été remis par écrit.

Grâce à la présence de trois hommes venus au-devant de lui au moment où il manœuvrait pour aborder la côte, M. Terrier a eu rapidement les renseignements que je l'avais chargé de recueillir et il a pu être de retour à bord trois heures environ après être parti. La



manière dont cet officier s’est acquitté de sa mission est détaillée dans le rapport suivant, qui m’a paru mériter d’être reproduit intégralement.

De ce rapport, il ressort que depuis sept années environ, « l’Océanic Phosphate Company », dont le siège est à San-Francisco, exploite l’île de Clipperton. Quant au fait que des agents de cette Société hissent le pavillon des Etats-Unis quand ils voient un navire, il n’infirmes pas, me semble-t-il, la souveraineté de la France, et cependant un article sur cette question, trouvé à la page 15 du journal *San Francisco Chronicle* du 7 novembre 1897, indique que quelques américains au moins affectent de considérer Clipperton comme possession de la Fédération.

J’ai l’honneur de vous adresser un exemplaire du numéro précité, dans la pensée que vous pourriez lire avec intérêt la partie relative à l’îlot dont nous nous occupons. C’est par une simple coïncidence, « car le secret de la mission du *Duguay Trouin* a été bien gardé », que le *San Francisco Chronicle* a écrit sur Clipperton le jour même de notre départ du grand port de la Californie.

L’article du journal ne donne pas d’arguments à l’appui de son assertion que l’atoll est américain. Dans cette thèse, a-t-il en vue l’article 35 de l’acte général de la Conférence de Berlin en date du 26 février 1885, article en vertu duquel les Puissances signataires reconnaissant l’obligation d’assurer, dans les territoires occupés par elle, l’existence d’une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis, etc. ?

Mais cet article ne vise que les côtes du continent africain et point du tout celles du continent américain. Et puis Clipperton n’est point une occupation nouvelle de la France ; elle est, je crois, car je n’en ai pas trouvé trace dans les archives de la Division navale, elle est, dis-je, sauf erreur de ma part, antérieure à la Conférence précitée.

En tout cas, dans *l’Almanach de Gotha* de 1897, Clipperton est mentionné parmi les possessions françaises.

J’avais l’intention de faire procéder à quelques sondages dans le lagon, mais en réfléchissant que la poursuite de cet objectif pourrait avoir comme conséquence un long séjour pour le *Duguay Trouin*, et cela dans de très mauvaises conditions de mouillage, je me suis décidé à m’écarter dès que j’ai été en possession des éléments qui m’étaient demandés par votre cablogramme ; j’ignore donc si,

le cas échéant, et après ouverture d’une passe dans le récif, on pourrait faire mouiller dans le lagon des navires d’un certain tirant d’eau ; toutefois, l’assurance donnée par un des ouvriers que cette nappe d’eau renferme beaucoup de têtes de roche, est une présomption que cette possibilité ne sera jamais dans les éventualités réalisables.--alors on ne pourra pas utiliser Clipperton comme relâche de charbon. D’ailleurs le lagon fût-il praticable, il faudrait, en temps de guerre, être maître de la mer dans ces parages pour être en mesure de se servir de l’îlot comme point de ravitaillement.

L’atoll en question ne saurait être employé comme point d’atterrissage pour un câble anglais ou américain et je ne pense pas que l’importance de nos intérêts dans le Pacifique soit jamais telle qu’elle nous suggère l’idée d’un câble national.

En résumé, Clipperton, qui est actuellement exploité comme île à guano, par une compagnie nord-américaine, ne me paraît pas susceptible d’une autre utilisation.

J’ai l’honneur de joindre à ce rapport une copie prise dans la carte 4617-120 du dépôt du plan anglais de Clipperton, plan sur lequel j’ai fait tracer à l’encre rouge l’emplacement des magasins et la continuité de la plage aux points où ont existé les passes. »

Signé : Fort

4. Coopération – Projets – Missions

✚ Une Convention de partenariat CPOM / Fondation de la Mer devrait bientôt être signée. Lors de la rencontre le 28 mai dernier au Trocadéro à Paris de Me Sabine Roux de Bézieux, présidente de la Fondation de la Mer, de M. Alexandre Iaschine et de MM. Christian Jost, président-fondateur de CPOM, Alain Duchauchoy, Vice-Président, et Jean-François Beaulieu, membre actif de CPOM, la manifestation d’intérêt pour développer une collaboration pour renforcer les actions de protection et de valorisation des petites îles de l’outre-mer français et leurs mers adjacentes a été concrétisée par l’adoption d’un texte commun. Le projet de Convention passera très prochainement devant les Conseils d’administration des deux parties. CJ

[RETOUR au SOMMAIRE](#)



5. Informations, l’Echo des médias

CONFÉRENCES / COLLOQUES

✚ 27 juin 2018 - Colloque à l’Assemblée nationale sur l’action de l’État en mer organisé par l’Institut Français de la Mer « Faire connaître et aimer la Mer aux Français ». [Tweet](#)

✚ ACORAM Pays de la Loire, Nantes, 16 juin 2018

Conférence « **CLIPPERTON, l’île sentinelle** » donnée par Monsieur Alain Duchauchoy, ancien officier de la Marine Marchande et Vice-Président de l’Association “Clipperton - Projets d’Outre Mer” (CPOM).

Suite à cette conférence le Vice-président de la section Acoram Pays de la Loire nous a autorisé a publié son communiqué de presse que nous reprenons ci-dessous :

« Il est toujours satisfaisant d’accueillir dans le cadre chargé d’histoire maritime de la Maison de la Mer des gens qui viennent nous faire partager leurs expériences, leurs voyages lointains et leur passion pour des sujets peu connus.

Ce fut le cas ce jour où nous avons écouté avec attention Monsieur Duchauchoy, radio amateur passionné nous présenter l’île baptisée Ile de la Passion, par ses découvreurs, les Français Michel Dubocage et Mathieu Martin de Chassiron, le vendredi saint 03 avril 1711.

Atoll isolé au milieu du Pacifique, Clipperton, du nom d’un navigateur anglais, qui l’aurait croisée en 1704, mais sans laisser de trace écrite, est un laboratoire en milieu hostile, soumis à de violents cyclones. Il est le réceptacle de tous les déchets que l’on rejette en mer et un lieu de surpêche fréquenté par des senneurs Mexicains autorisés mais aussi d’autres bateaux qui pêchent illégalement en bafouant la souveraineté de l’Etat français, lequel ne marque sa souveraineté que par d’occasionnelles et très

courtes visites de quelques navires de la Marine Nationale.

La France devrait s’intéresser très volontairement à ce confetti qui lui a été définitivement attribué en 1931. Zone particulièrement poissonneuse ce secteur pourrait être exploité par des thoniers français moyennant des accords économiques avec le Mexique et d’autres pays riverains d’Amérique installer un observatoire scientifique des relations océan-atmosphère, du changement climatique et des migrations d’espèces notamment. C’est également le seul point fixe dans le vaste Pacifique oriental pour le calage des données satellites, leur suivi et les communications radio à grande distance.

C’est dans le domaine des du sud. Clipperton est un site unique pour communications radios qu’Alain Duchauchoy a participé à des expéditions scientifiques. Pendant que des scientifiques s’intéressaient au lagon, à la flore, à la faune à la géologie et au climat, notre confrencier et d’autres radioamateurs, à l’aide d’un ensemble d’antennes, établissaient des liaisons en phonie et en graphie avec l’ensemble du globe.

La conférence fut suivie d’un film qui nous montra les difficultés de “beachage” et d’installation ainsi que la violence des tempêtes tropicales.

L’ONG “Clipperton - Projet d’Outre-Mer” a pour but la protection et la valorisation de Clipperton et surtout de sa ZEE sous souveraineté française pour que d’éventuelles richesses des fonds marins n’échappent pas à la France, et que cesse la surpêche. Pour cela l’Association œuvre auprès des autorités françaises pour une occupation permanente de cette île inhabitée et ce par l’installation d’une station scientifique qui suppose la réouverture d’une passe et l’aménagement d’infrastructures d’accueil.



Elle tente aussi d'intéresser des armements français qui pourraient en retirer de substantiels bénéfices.

But certes difficile à atteindre, mais "Clipperton-Projet d'Outre-Mer" persévère et agit avec pugnacité. »

Jean-Louis Renault

Capitaine de Frégate(H), Vice-président de la section Acoram Pays de la Loire

✚ LU POUR VOUS

- **Un article de Philippe Folliot sur les Éparses:**

« Les revendications sur les îles Éparses interrogent notre sens de la souveraineté » [Tweet Lire l'article](#)

- **Les limites maritimes françaises, vous les connaissez ?**

Publié le 14 juin 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

France métropolitaine, Antilles, Guyane, Réunion, Kerguelen, Polynésie, Clipperton... Avec une superficie de 10,8 millions de kilomètres carrés, savez-vous que la France est au 2^e rang mondial en terme de superficie maritime ? Pour en savoir plus sur ces espaces maritimes, retrouvez le nouveau portail limitesmaritimes.gouv.fr lancé à l'occasion de la journée mondiale de l'océan du 8 juin 2018. Proposé par le Secrétariat général de la mer et le Service hydrographique et océanologique de la marine, ce portail doit permettre à l'ensemble des usagers de la mer (entreprises, instituts publics, particuliers mais aussi États étrangers) d'obtenir facilement des informations fiables sur les limites précises des espaces maritimes français.

Il donne accès à une [carte interactive](#) et à une [cartothèque](#) qui détaillent pour chaque territoire français les limites en particulier :

- des eaux intérieures ;
- de la mer territoriale ;
- de la zone économique exclusive.

- les références légales en vigueur (limites maritimes françaises et accords de délimitation avec les États voisins) ;
- un tableau des superficies maritimes territoire par territoire ;
- quelques définitions de base pour mieux comprendre en quoi consistent les limites maritimes.

✚ **La Bibliothèque National de France (BNF)** écrit à l'un de nos membres, Eric Chevreuil, qui lui a fait don de la totalité de son Fond Clipperton :

"Je viens de me plonger dans le contenu de ce disque et j'ai pu constater la grande variété documentaire de ce qu'il contient (cartes, photographies, coupures de presse, articles...). Bien évidemment je n'ai pas ouvert les 37 911 fichiers qu'il contient mais j'ai bien conscience qu'il s'agit d'une banque de données d'une très grande richesse. Ce disque dur est enregistré dans les collections de la Société de Géographie.

*Je vous remercie encore pour ce don et je mets en copie les responsables de la Société de géographie."*Déc. 2017

✚ **La Société de Géographie** réagit au don du document rassemblant toutes les cartes historiques mentionnant l'île de Clipperton ou île de La Passion diffusé dans un tirage couleur à compte d'auteur :

« Cher Monsieur,

Votre document sur l'île de Clipperton est riche et magnifique. Je l'ai montré à d'autres membres de notre Bureau qui en ont apprécié aussi la qualité. Je ne connais pas vos intentions au-delà de cette réalisation iconographique. Je serais à votre disposition pour en discuter si vous le souhaitez. Permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour ce travail.

Bien cordialement. Secrétaire général »

CJ

Ce portail permet de retrouver aussi :

[RETOUR au SOMMAIRE](#)



7. Publications

A PARAÎTRE : (en gras, les membres de CPOM)

Eric Chevreuil : Un nouvel article à paraître sur la mission Byrd et des anecdotes sur la Polynésie de 1942/1943, le tout à partir de 500 pages de documents déclassifiés récemment acquis et qui proviennent de l'héritage « Byrd ».

Eric Chevreuil : « *Mon expérience à Clipperton* » : Savoirs faire de mon ancien régiment TAP de recherche dans la profondeur pour la recherche du renseignement, la documentation, la planification, la préparation matérielle, logistique et physique et la conduite de mes expéditions sur l'atoll. Revue bimensuelle de l'amicale du 13 RDP / Sept 2018.

Xénia Jost, Christian H. Jost et Meyer Jean-Yves, Flora and vegetation of Clipperton (La Passion) atoll, North-Eastern Pacific Ocean: Three centuries of changes and recent plant dynamics. *Atoll Research Bulletin*. (soumis)

AM Friedlander, J Giddens, E Ballesteros, S Bloom, EK Brown, JE Caselle, B Henning, **C H. Jost**, P Salinas-de-León, E Sala, "*Marine biodiversity along a depth gradient at Clipperton Atoll, Tropical Eastern Pacific*". (soumis)

Eric Clua, Sandra Bessudo, Jennifer E. Caselle, Claude Chauvet, **Christian H. Jost** and Alan M. Friedlander, "*First comprehensive population assessment of an exposed coral reef fish: the case of the endemic angelfish *Holacanthus limbaughii* from Île de La Passion-Clipperton Atoll (Tropical Eastern Pacific)*". (soumis)

CJ

[RETOUR au SOMMAIRE](#)

8. La vie de CPOM

Ce C.P.O.M-INFOS est le vôtre, ces pages vous sont ouvertes. Partagez avec nous votre expérience ou votre intérêt pour les îles inhabitées de l'Outre-mer français, vos ressentis et vos attentes. Envoyez-nous vos réactions, avis, récits, témoignages, impressions, images... Nous vous répondrons et les insérerons autant que possible dans le prochain CPOM-INFOS ou sur notre site <http://clipperton.cpom.fr>:

servcom@cpom.fr ou par voie postale : *Alain Duchauchoy - CPOM 21
rue de la République 76420 Bihorel.*

ADHÉREZ à CPOM !
Remplissez le Bulletin
d'adhésion téléchargeable
[ICI](#)

Le mot de la Secrétaire

Nous avons l'immense tristesse de vous faire part du décès d'un de nos administrateurs et ami, Monsieur Jean-Pierre Kaeuffer. Jean-Pierre nous a quitté le dimanche 29 avril, terrassé par un cancer foudroyant à l'âge de 66 ans. Jean-Pierre et Alain étaient très proches, tous les deux Radioamateurs et passionnés de Clipperton. Connaissant sa passion pour cette île, il n'avait pas hésité une seconde à répondre présent lorsqu'Alain lui avait proposé d'être membre de l'expédition CLIPPERTON 2008.

Jean-Pierre était Président de la section des Radioamateurs du Haut Rhin, et, aidé par son épouse Martine, il avait préparé et organisé l'Assemblée générale de l'association nationale : « Réseau des Émetteurs Français », Assemblée Générale qui s'est déroulée le lendemain de ses obsèques. Très actif dans la vie associative de la ville de Mulhouse, des représentants de nombreuses associations étaient présents pour lui rendre un dernier hommage le jeudi 3 juin dans sa commune de Riedisheim.

Toutes nos pensées vont à son épouse Martine et à ses deux fils.



Jean-Pierre Kaeuffer à Clipperton en 2008



Jean-Pierre Kaeuffer (2^e en partant de la gauche) lors de l'AG fondatrice de CPOM en novembre 2008

N'oubliez pas, en cas de changement d'adresse postale ou de mail de communiquer vos nouvelles coordonnées à : secretaire@cpom.fr ou par voie postale : *Danielle Duchauchoy – CPOM 21 rue de la République - 76420 Bihorel*

Le mot du Trésorier – APPEL À COTISATIONS !

Soutenez-nous et adhérez à CPOM ! Pensez à renouveler votre **cotisation pour 2018 ! Pour un an et 4 numéros de CPOM- INFOS la cotisation n'est que de 20€ déductibles des impôts ! Cela ne vous revient en réalité qu'à 6,80€ !**

Vous recevez avec votre carte d'adhérent la quittance pour les impôts. Pour plus d'informations contactez :

yanggeorges@gmail.com ou par voie postale : *Dr Georges Yang – CPOM 14 rue d'Oslo - 75018 Paris*

Il est désormais possible de régler sa cotisation ou de faire un don via PAYPAL directement sur la Page http://clipperton.cpom.fr/?page_id=465. Plus de renseignements auprès de : tresorier@cpom.fr

Nos sites



<http://clipperton.cpom.fr>

Site de CPOM



www.clipperton.fr

Site d'informations scientifiques



[Clipperton – La Passion](#)



[PassionClip \(@PassionJost\) | Twitter](#)

[RETOUR au SOMMAIRE](#)

LE 30 Juin 2018
et

à Tahiti
Christian Jost
Président fondateur de CPOM
president@cpom.com

à Bihorel
Alain Duchauchoy
Vice-Président - Chargé de communication
servcom@cpom.fr